



PREFECTURE DU RHONE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Lyon, le

14 JAN. 2009

Sous-Direction de l'Environnement

Bureau de l'environnement industriel

Affaire suivie par Gaëlle ARBEY

Téléphone : 04 72 61 41 47

E-mail : gaëlle.arbey@rhone.pref.gouv.fr

ARRETE

imposant des prescriptions complémentaires à la SOCIETE ARKEMA Rue Henri Moissan à PIERRE-BENITE

*Le Préfet de la zone de défense Sud-Est
Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur*

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L 512-3 et R 512-31;
- VU l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU l'arrêté ministériel du 2 février 1998 modifié relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 94.861 du 28 août 1994 portant approbation du plan régional de valorisation et d'élimination des déchets industriels spéciaux en Rhône-Alpes ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 96.652 du 20 décembre 1996 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2003-2318 du 3 décembre 2003 portant approbation de la révision du plan de gestion des déchets ménagers et assimilés dans le département du Rhône ;
- VU l'arrêté interpréfectoral n° 2008-2834 du 30 juin 2008 portant approbation du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise ;
- VU l'arrêté préfectoral du 17 mai 1985 modifié régissant le fonctionnement des activités exercées par la SOCIETE ARKEMA dans son établissement situé Rue Henri Moissan à PIERRE-BENITE ;

.../...

- VU le courrier de l'exploitant du 2 avril 2008 concernant son projet de valorisation du Forane 143 ;
- VU le courrier de l'exploitant du 17 avril 2008 concernant son projet d'extension d'utilisation de l'aire d'attente des emballages de GIL ;
- VU le courrier de l'exploitant du 11 septembre 2008 concernant son projet d'exploitation d'une nouvelle matière première dans l'atelier PVDF ;
- VU le courrier de l'exploitant du 18 décembre 2007 concernant la réorganisation de ses moyens de secours ;
- VU le courrier de l'exploitant du 23 novembre 2007 concernant le bénéfice d'antériorité sur la rubrique 1210 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement relative aux peroxydes organiques ;
- VU le rapport en date du 29 octobre 2008 de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, service chargé de l'inspection des installations classées ;
- VU l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques exprimé dans sa séance du 18 décembre 2008 ;

* * *

CONSIDERANT que le projet de valorisation du Forane 143 (F143a) de la société ARKEMA à PIERRE-BENITE n'augmente pas l'impact des activités de l'exploitant sur l'environnement et ne présente pas un nouveau risque ;

CONSIDERANT que l'extension de l'utilisation de l'aire d'attente de GIL ne modifie pas la nature des risques déjà pris en compte par l'industriel et que ce projet n'a pas d'incidence sur la cartographie des aléas ;

CONSIDERANT le projet d'utilisation d'une nouvelle matière première sur l'atelier PVDF consistant en l'installation d'une nouvelle ligne de matière première sur le réacteur afin d'alimenter celui-ci en agent de transfert et l'absence d'incidence de ce projet sur le périmètre de risque de l'usine retenu dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ;

CONSIDERANT, en outre, que les évolutions du site ont conduit la société ARKEMA à adapter ses équipes de secours ;

CONSIDERANT par ailleurs la demande de bénéfice d'antériorité présentée par l'exploitant pour la rubrique 1210 de la nomenclature des installations classées relative notamment à l'utilisation de peroxydes organiques ;

CONSIDERANT enfin la demande de bénéfice d'antériorité présentée par l'exploitant pour les rubriques 1612 et 1715 de la nomenclature des installations classées relatives notamment à la fabrication d'Oléum et la détention de substances radioactives ;

CONSIDERANT dans ces conditions qu'il y'a lieu de prendre acte des déclarations de la société ARKEMA à PIERRE-BENITE et d'actualiser les prescriptions qui réglementent l'ensemble des activités de son établissement ;

CONSIDERANT dès lors qu'il convient de faire application des dispositions de l'article R 512-31 du code de l'environnement ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1

1.1 Il est pris acte des informations fournies par la société ARKEMA Pierre-Bénite dans son courrier du 02 avril 2008 dans lequel elle déclare valoriser le forane 143a produit dans l'unité HFA140.

1.2 Cette autorisation est accordée aux conditions du dossier de demande de l'exploitant de janvier 2008, sous réserve du respect des dispositions générales et particulières de l'arrêté préfectoral cadre du 17 mai 1985 modifié réglementant les activités de l'établissement.

1.3 Le chapitre 11.3 « Production des HFA 134a, 141b et 142b et installations annexes » de l'arrêté préfectoral cadre du 17 mai 1985 modifié est complété par la prescription ci-dessous :

« «

11.3.14 Mélange de Forane 142b/143a

Avant le démarrage de toute campagne de production, une dilution préalable du F143a sera réalisée dans le réservoir de mélange 142b/143a via un talon de Forane 142b.

Le poste de conditionnement de mélange de Forane 142b/143a dispose d'une ligne dédiée. Le conditionnement est asservi à la mise à la terre, à une cale de détection de mouvement des isoconteneurs et à l'ouverture de la barrière empêchant le remorquage.

Ce poste de chargement est équipé d'explosimètres munis d'alarmes visuelles et sonores à 20% de la LIE du F142b avec report en salle de contrôle et fermeture des vannes de chargement à 50% de la LIE.

» »

ARTICLE 2

2.1 Il est pris acte des informations fournies par la société ARKEMA Pierre-Bénite dans son courrier du 10 décembre 2007 dans lequel elle décrit son projet d'extension de l'utilisation de l'aire d'attente des emballages de gaz inflammables liquéfiés sur son site.

2.2 Cette autorisation est accordée aux conditions du dossier de demande de l'exploitant de décembre 2007, sous réserve du respect des dispositions générales et particulières de l'arrêté préfectoral cadre du 17 mai 1985 modifié réglementant les activités de l'établissement.

.....

ARTICLE 3

3.1 Il est pris acte des informations fournies par la société ARKEMA Pierre-Bénite dans son courrier du 11 septembre 2008 dans lequel elle déclare l'utilisation d'une nouvelle matière première au sein de l'unité PVDF HR.

3.2 Cette autorisation est accordée aux conditions du dossier de demande de l'exploitant de septembre 2008, sous réserve du respect des dispositions générales et particulières de l'arrêté préfectoral cadre du 17 mai 1985 modifié réglementant les activités de l'établissement.

3.3 Le titre du paragraphe « 12.8 Atelier KYNAR » de l'article TROIS de l'arrêté préfectoral cadre du 17 mai 1985 modifié est remplacé par le libellé suivant « **12.8 ATELIER PVDF HR (ex-Kynar)** ».

Le paragraphe 12.8 sera alors complété par la prescription suivante :

« «

12.8.4 – Le poste de stockage des 2 conteneurs pour l'alimentation du réacteur est équipé d'un explosimètre muni d'une alarme visuelle et sonore à 20% de la LIE de l'agent de transfert avec report en salle de contrôle, fermeture des vannes d'alimentation vers le réacteur à 50% de la LIE.

» »

ARTICLE 4

Le paragraphe 6.2.7.1 de l'article DEUX de l'arrêté préfectoral cadre du 17 mai 1985, relatif au Plan d'Opération Interne (P.O.I), est complété par la prescription suivante :

« «

L'exploitant doit être en mesure de démontrer, à tout moment, que le délai d'intervention de ses équipes de secours est compatible avec la cinétique des accidents potentiels identifiés au sein de ses installations.

» »

ARTICLE 5

5.1 - Il est pris acte des informations fournis par la société ARKEMA Pierre-Bénite dans ses courriers des 25 juin 2007 et 23 novembre 2007 dans lesquels elle déclare solliciter le bénéfice du régime de l'antériorité au titre des rubriques 1210, 1612 et 1715 de la nomenclature des installations classées.

5.2 - La liste des installations classées exploitées par la société ARKEMA sur son site de Pierre-Bénite après prise en compte de ces déclarations d'antériorité devient celle ci-annexée.

ARTICLE 6

1. Une copie du présent arrêté sera déposée à la mairie de PIERRE-BENITE et à la préfecture du Rhône (Direction de la citoyenneté et de l'environnement - Bureau de l'environnement industriel) et pourra y être consultée.
2. Un extrait du présent arrêté sera affiché en mairie pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire.
3. Le même extrait sera affiché en permanence de façon visible dans l'établissement par les soins de l'exploitant.
4. Un avis sera inséré par les soins du préfet et aux frais de l'exploitant dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

ARTICLE 7

Délai et voie de recours (article L 514-6 du code de l'environnement) : la présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif ; le délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant à compter de sa notification et de quatre ans pour les tiers à compter de sa publication ou de son affichage.

ARTICLE 8

Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, en charge de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée :

- au maire de PIERRE-BENITE, chargé de l'affichage prescrit à l'article 6 précité,
- au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,
- à l'exploitant.

Lyon, le 10 JAN. 2009
Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
René BIDAŁ

Liste des activités classées et volumes dans l'ensemble du site - page 1/6

Rubrique de la nomenclature	Désignation et volumes des activités	régime	rayon d'affichage en km	Bâtiments ou unités concernés
(- D : Déclaration - A : Autorisation - AS : Servitudes)				
167.C	Traitement ou incinération de déchets industriels provenant d'installations classées	A	2	Forane / communs Forane (10000 t/an)
1110.2	Fabrication industrielle de substances et préparations très toxiques à l'exclusion des substances et préparations visées explicitement ou par famille par d'autres rubriques et à l'exclusion de l'uranium et de ses composés, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant < 20 t : 10,2 t	A	3	Minérale / H ₂ SO ₄ -BF ₃ (1400 t/an) Minérale / HF fours (34000 t/an)
1111	Emploi ou stockage de substances et préparations très toxiques à l'exclusion des substances et préparations visées explicitement ou par famille par d'autres rubriques et à l'exclusion de l'uranium et de ses composés :			
1111.1c	Emploi ou stockage de substances et préparations très toxiques solides, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant >200 kg mais < 1 t : 700 kg	D		CRRA
1111.2a	- substances et préparations très toxiques liquides, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant >20 t : 1220 t	AS	1	Minérale / HF stock-dépotage Forane / Forane 1301
1111.2b	- substances et préparations très toxiques liquides, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant >250 kg mais < 20 t : 10,4 t	A	1	Forane / HFA F130 Forane / HFA F140 Forane / Forane 22 CRRA
1111.3a	- gaz ou gaz liquéfiés très toxiques, la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant >20t : 35 t	AS	3	Minérale / H ₂ SO ₄ -BF ₃
1130.2	Fabrication industrielle de substances et préparations toxiques à l'exclusion des substances et préparations visées explicitement ou par famille par d'autres rubriques ainsi que du méthanol, la quantité totale présente dans l'installation étant < 200 t : 23,5 t	A	2	CRRA Forane / HFA F130 Forane / HFA F140 Forane / communs Forane
1131.2b	Emploi ou stockage de substances et préparations toxiques liquides, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant > 10 t mais < 200 t : 195,65 t	A		Minérale /H ₂ SO ₄ -BF ₃ CRRA
1136.A2c	Stockage d'ammoniac en récipient de capacité unitaire < 50 kg, la quantité totale susceptible d'être présente étant >150 kg mais < 5t : 500 kg	D		CRRA
1136.Bc	Emploi d'ammoniac, la quantité totale susceptible d'être présente étant >150 kg mais <1,5 t : 500 kg	D		CRRA
1138.1	Emploi ou stockage de chlore, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant > 25t : 36 t	AS	3	Forane / communs Forane
1138.3	Emploi ou stockage de chlore, en récipient de capacité unitaire > 60kg, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant > 60kg mais < 1t : 0,6 t	A	1	Forane / HFA F130 Forane / HFA F140
1139.1a	Fabrication de dioxyde de chlore, la quantité totale susceptible d'être présente en phase gazeuse dans l'installation étant > 10kg : 60 kg	A	3	Minérale / Chlorite

Liste des activités classées et volumes dans l'ensemble du site - page 2/6

Rubrique de la nomenclature	Désignation et volumes des activités	régime	rayon d'affichage en km	Bâtiments ou unités concernés
(- D : Déclaration - A : Autorisation - AS : Servitudes)				
1141.2	Emploi ou stockage de chlorure d'hydrogène anhydre liquéfié, en récipients de capacité unitaire > 37 kg, la quantité totale susceptible d'être présente étant < 250 t : 1 tonne	A	3	Forane / HFA F130 Forane / HFA F140 CRRA
1157.3	Emploi ou stockage de trioxyde de soufre, la quantité totale susceptible d'être présente étant >200 kg et < 2 t : 1 t	D		Minérale /H ₂ SO ₄ -contactSO ₃
1171.1b	Fabrication industrielle de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement, cas des substances très toxiques pour les organismes aquatiques, la quantité totale susceptible d'être présente étant < 200 t : 9 tonnes	A	2	Minérale / Chlorite
1172.1	Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement, substances très toxiques pour les organismes aquatiques, la quantité totale susceptible d'être présente étant > 200 t : 917,6 tonnes	AS	3	Minérale / Chlorite Forane / HFA F130 PF / communs
1174	Fabrication industrielle de composés organohalogénés, organophosphorés, organostanniques à l'exclusion des substances et préparations très toxiques, toxiques ou des substances toxiques particulières : 287 t/j (hors CRRA)	A	3	Forane / HFA 130 Forane / HFA 140 Forane / Forane 22 Forane / Forane 1301 CRRA
1175.1	Emploi de liquides organohalogénés, la quantité étant > 1500 litres : 102,5 m³	A	1	Forane / HFA 130 Forane / HFA 140 Forane / Forane 22 CRRA
1180.1	Composants, appareils et matériels imprégnés en exploitation et dépôts de produit neuf, contenant des polychlorobiphényles ou polychloroterphényles en quantité >30 l : 32421 litres	D		Minérale / SG
1185.1a	Chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés (inflammables ou non) : - conditionnement de Forane Substituts, HFA 134a et 114, Forane Spéciaux et mélanges Fx... en citernes, isoconteneurs, petits emballages,... la capacité totale de chargement étant de 692 t/j - conditionnement de fluides et mise en œuvre, la quantité de fluides susceptible d'être présente étant > 800 litres : 2000 litres	A	1	Forane / communs Forane : - Substituts - F 134a et F 114 - F Spéciaux Forane / mélanges Fx CRRA
1185.2a	Chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés, dépôts de produits neufs ou régénérés, la quantité totale de fluides susceptible d'être présente étant de 8714 tonnes (non compris les produits visés aussi par les rubriques relatives aux gaz inflammables et solvants chlorés)	D		Minérale HF/stockage/dépotage Forane / HFA 130 Forane / HFA 140 Forane / communs Forane Forane / Forane 22 Forane / Forane 1301 Forane / mélanges Fx CRRA
1185.2b	Chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés, la quantité de fluide présente dans les installations d'extinction étant > 200 kg : capacité totale de 1499 kg	D		Minérale / SG Forane / communs Forane PF / communs

Liste des activités classées et volumes dans l'ensemble du site - page 3/6

Rubrique de la nomenclature	Désignation et volumes des activités	régime	rayon d'affichage en km	Bâtiments ou unités concernés
(- D : Déclaration - A : Autorisation - AS : Servitudes)				
1200.2a	Emploi ou stockage de substances et préparations comburantes, la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations étant > 200 t : 476,8 tonnes	AS	6	Minérale / Chlorite Minérale / Perborate-Chlorite Minérale / EcepoX
1212.3a	Emploi et stockage de peroxydes organiques du groupe de risques Gr1 : la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant > 50 kg mais < 10 t : 174 kg	A	2	PF/PVDF HR CRRA
1212.4b	Peroxydes organiques et préparations en contenant du groupe de risques Gr2 : la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant >= 25 kg mais < = 1500 kg : 300 kg	D		CRRA
1212.5b	Peroxydes organiques et préparations en contenant du groupe de risques Gr3 : la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant >= 125 kg mais < = 2000 kg : 450 kg	D		CRRA
1320.2	Fabrication de substances et préparations explosibles (nitration de produits aromatiques), la quantité totale dans l'installation étant <10t : 500 kg	A	5	CRRA
1410.2	Fabrication de gaz inflammables par pyrogénéation, capacité totale de production de 119 t/j et quantité totale dans les installations étant < 200 t : 112 t	A	3	Forane / HFA 140 (90 t/j) PF / VF2 (29 t/j)
1412.1	Stockage de gaz inflammables liquéfiés en réservoirs manufacturés, maintenus liquéfiés à une température telle que la pression absolue de vapeur correspondante n'excède pas 1,5 bar (stockages réfrigérés ou cryogéniques) ou sous pression quelle que soit la température, la quantité totale susceptible d'être présente étant >200 t (total de 864,55 tonnes) : Stockage de Forane 142b : 480 t Stockage de mélange 142b/143a (93/7) : 160 t Stockage de fluorure de vinylidène : 114,55 t Agent de transfert : 380 kg Conteneurs : 110 t	AS	4	Forane / HFA 140 PF / PVDF VR PF/PVDF HR Forane / mélange Fx PF / VF ₂ CRRA
1414.1	Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés : remplissage de bouteilles ou conteneurs : capacité cumulée de 117 t/j	A	1	Forane / HFA 140 Forane / mélanges Fx PF / VF2
1414.2	Installation de chargement ou déchargement de gaz inflammables liquéfiés desservant un dépôt soumis à autorisation de capacité 418 t/j	A	1	Forane / HFA 140 PF/VF2
1416.3	Stockage ou emploi d'hydrogène, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant < 1t : 119 kg	D		Minérale / SG CRRA

Liste des activités classées et volumes dans l'ensemble du site - page 4/6

Rubrique de la nomenclature	Désignation et volumes des activités	régime	rayon d'affichage en km	Bâtiments ou unités concernés
(- D : Déclaration - A : Autorisation - AS : Servitudes)				
1418.3	Stockage ou emploi d'acétylène, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant >100 kg mais < 1 t : 250 kg	D		Minérale / SG CRRR
1420.2	Emploi et stockage d'amines combustibles liquéfiés, la quantité totale susceptible d'être présente étant > 200kg mais > 200 t : 300 kg	A	2	CRRR (B) CRRR (E)
1431	Fabrication industrielle de liquides inflammables, la quantité totale équivalente susceptible d'être présente dans les installations étant de 1 t	A	3	CRRR
1432.2a	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables représentant une capacité totale équivalente >100m ³ : 73,4 m³	A	2	Minérale / H ₂ SO ₄ -contactSO ₃ Forane / mélanges Fx PF/VF2 PF/PVDF HR CRRR
1433.Ab	Installation de simple mélange à froid de liquides inflammables, la quantité totale équivalente susceptible d'être présente étant > 5 t mais < 50 t : 40,5 tonnes	D		CRRR Forane / mélanges Fx
1433.Ba	Installation de mélange ou d'emploi de liquides inflammables autre que le simple mélange à froid, la quantité totale équivalente susceptible d'être présente étant > 10 t : 24,8 tonnes	A	2	PF/VF2 PF / PVDF VR PF/PVDF HR CRRR
1523.A	Transformation du soufre, la quantité totale susceptible d'être présente étant >2.5t : 3 tonnes	A	2	Minérale / H ₂ SO ₄ -contactSO ₃
1523.C2a	Emploi et stockage de soufre sous forme liquide, la quantité totale susceptible d'être présente étant > 500 t : 4000 tonnes	A	2	Minérale / H ₂ SO ₄ -contactSO ₃
1610	- Fabrication industrielle d'acide sulfurique à plus de 25% en poids d'acide, d'oxydes de soufre : 513 t/j - Fabrication d'acide chlorhydrique à 33% (concentration d'acide fatal de réaction) : 705 t/j	A	3	Minérale / H ₂ SO ₄ -contactSO ₃ Forane / HFA F130 Forane / HFA F140 Forane / Forane 22 PF/VF2
1611.1	Emploi ou stockage d'acides acétique à plus de 50 % en poids d'acide, chlorhydrique à plus de 20 %, formique à plus de 50 %, nitrique à plus de 25 % mais moins de 70 %, picrique à moins de 70 %, sulfurique à plus de 25 %, anhydride acétique, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant > 250 t : 8593 t	A	1	Minérale / H ₂ SO ₄ -contactSO ₃ Minérale / H ₂ SO ₄ -BF ₃ Minérale / Chlorite Minérale / H ₂ SO ₄ -WAC Minérale / H ₂ SO ₄ -FeCl ₃ Minérale / SG Forane / HF fours Forane / HFA F130 Forane / HFA F140 Forane / Forane 22 Forane / Forane 1301 Forane / communs Forane PF/VF2
1612.A2	Fabrication industrielle d'acide chlorosulfurique et d'oléum, la quantité totale susceptible d'être présente étant < 500 t : 62 t	A	1	Minérale / contact SO ₃
1612.B1	Emploi ou stockage d'acide chlorosulfurique et d'oléum, la quantité totale susceptible d'être présente étant > 500 t : 1126 tonnes	AS	3	Minérale / contact SO ₃ Minérale / H ₂ SO ₄ -BF ₃ Minérale / HF fours

Liste des activités classées et volumes dans l'ensemble du site - page 5/6

Rubrique de la nomenclature	Désignation et volumes des activités	régime	rayon d'affichage en km	Bâtiments ou unités concernés
(- D : Déclaration - A : Autorisation - AS : Servitudes)				
1630.1	Emploi ou stockage de lessives de soude ou potasse caustique, le liquide renfermant plus de 20 % en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant > 250 t : 1014 t	A	1	Minérale / Perborate-Chlorite Minérale / SG Forane / HFA F130 Forane / HFA F140 Forane / communs Forane Forane / Forane 22 Forane / Forane 1301 PF / VF2
1715.1	Substances radioactives (préparation fabrication, transformation, conditionnement, utilisation, dépôt, entreposage ou stockage de) sous forme de sources radioactives, scellées ou non scellées. La valeur de Q est égale ou supérieure à 10^4 soit $3,99.10^5$.	A	1	Minérale / Chlorite Minérale / H ₂ SO ₄ -contactSO ₃ Minérale / H ₂ SO ₄ -FeCl ₃ Minérale / HF Fours Minérale / HF distillation Forane / HFA 130 Forane / HFA 140 Forane / communs Forane Forane / Forane 22 PF / PVDF HR PF / PVDF VR CRRA
2240.1	Extraction ou traitement des huiles végétales, huiles animales, corps gras, fabrication des acides stéariques, palmitiques et oléiques, à l'exclusion de l'extraction des huiles essentielles des plantes aromatiques, la capacité de production étant > 2t/j : 50 t/j	A	1	Minérale / Ecepox
2515.2	Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant > 40 kW, mais < 200 kW : 40 kW	D		Minérale / H ₂ SO ₄ -FeCl ₃
2562.1	Chauffage et traitements industriels par l'intermédiaire de bains de sels fondus, le volume des bains étant >500l : 2 m³	A	1	CRRA
2660.1	Fabrication ou régénération des polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques), la capacité de production étant >1t/j : 22 t/j	A	1	PF / PVDF VR PF / PVDF HR
2661.1a	Transformation des polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques), par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, ...), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant > 10 t/j : 17 t/j	A	1	PF / PVDF VR PF / PVDF HR CRRA
2910.A1	Installation de combustion, les produits consommés seuls ou en mélange sont exclusivement du fioul domestique, du gaz naturel,... la puissance thermique maximale (quantité de combustible exprimée en PCI susceptible d'être consommée en 1 seconde) est >20MW : 50,6 MW	A	3	Minérale / SG

Liste des activités classées et volumes dans l'ensemble du site - page 6/6

Rubrique de la nomenclature	Désignation et volumes des activités	régime	rayon d'affichage en km	Bâtiments ou unités concernés
2915.1b	Procédés de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles, lorsque la température d'utilisation est égale ou supérieure au point éclair des fluides, si la quantité présente dans l'installation est >100 l mais ≤ 1000 litres : 1000 litres	D		CRRA
2915.2	Procédés de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles, lorsque la température d'utilisation est inférieure au point éclair des fluides, si la quantité présente dans l'installation est >250 l : 300 litres	D		CRRA
2920.1a	Installations de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 ⁵ Pa, comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques, la puissance totale absorbée étant >300 kW : 388 kW	A	1	Minérale / H ₂ SO ₄ -BF ₃ Forane / HFA 140 PF / VF2
2920.2a	Installations de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 ⁵ Pa, comprimant ou utilisant des fluides non inflammables et non toxiques, la puissance totale absorbée étant > 5 00 kW : 10814 kW	A	1	Minérale / H ₂ SO ₄ -contactSO ₃ Minérale / SG Minérale / HF fours Minérale / HF distillation Minérale / HF stock-dépotage Forane / HFA F130 Forane / HFA F140 Forane / Forane 22 Forane / Forane 1301 PF / VF2 PF/KYNAR CRRA

VU POUR ETRE ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL DU

LE PRÉFET,

Liste des activités classées par secteur (rubrique et volume associé) - page 1/6

Rubrique	Désignation et volumes des activités	Bâtiment/unité
----------	--------------------------------------	----------------

Nota : le numéro de rubrique pour chaque bâtiment ou unité provient de la liste relative à l'ensemble du site

Secteur Minérale

		Perborate / Chlorite
1139.1a	Fabrication de dioxyde de chlore (étape intermédiaire dans la fabrication du chlorite), la quantité totale susceptible d'être présente en phase gazeuse dans l'installation étant de 60 kg	Chlorite
1171.1b	Fabrication de chlorite de sodium ((substance très toxique pour les organismes aquatiques) : 10 000 t/an et 9 t dans l'unité	
1172.1	Chlorite de sodium (très toxique pour les organismes aquatiques) : 916 t de préparation NaClO ₂ (705 m ³), en solution de concentration voisine de 35% : 1x 300 m ³ + 3 x 100 m ³ + 2 x 45 m ³ + 15 m ³ (en cours et tuyauteries)	
1200.2a	Emploi en cours de H ₂ O ₂ 70% (1 x 0,5 m ³ soit 0,5 t H ₂ O ₂ 100%)	
1611.1	Emploi et en cours acide sulfurique : 30 t	
1715.2	Utilisation de substance radioactive de Ni63 : 1 source scellée de valeur Q = 3,7	Perborate/ Chlorite
1200.2a	- Dépôt de lessive de chlorate de sodium 50% : 175 t NaClO ₃ 100% (2 x 100 m ³ et 1 x 50 m ³) - Emploi de lessive de chlorate de sodium : en cours de tuyauterie : 1,4 t - Dépôt de peroxyde d'hydrogène 70% : 2 x 100 m ³ = 182 t H ₂ O ₂ 100% - Emploi en cours de H ₂ O ₂ 70% : 1 x 0,5 m ³ = 0,5 t H ₂ O ₂ 100%	
1630.1	Dépôt de lessive de soude 48,5% : total 365 t (1 réservoir de 250 m ³ = 362 t, et en cours de tuyauterie 2 m ³ = 3 t)	
		EcepoX / H ₂ O ₂
1200.2a	- Emploi de peroxyde d'hydrogène 70% : 1,5 m ³ = 1,4 t - Dépôt de peroxyde d'hydrogène 70% : 116 t en H ₂ O ₂ 100% (2x50m ³ +4x7m ³)	EcepoX / H ₂ O ₂
2240.1	Mélange ou traitement à chaud (165°C) d'huile de soja ou d'oléate d'octyle : 50 t/j (16500 t/an)	
		Services Généraux
1180.1	Utilisation de 28 appareils avec PCB : 32421 litres	Services Généraux
1185.2b	- Installation d'extinction au FM200 (services généraux) : 25 kg - Installation d'extinction au FM200 (Villa nord) : 14 kg	
1416.3	Dépôt d'hydrogène gazeux de 212 m ³ sous 1013mbar et 15°C : 19 kg	
1418.3	Dépôt d'acétylène dissous : 100 kg	
1611.1	Emploi et stockage d'acide chlorhydrique concentré 33% : 1 réservoir 25 m ³ + en cours = 32 t	
1630.1	Emploi et stockage de lessive de soude : 1 bac 5 m ³ + en cours = 8,5 t	
2910.A1	Installation de combustion, 3 chaudières au gaz naturel, total 50,6 MW : 24,8 MW (30 t/h-38b) + 19,8 MW (22,5 t/h-38b) +6 MW (8 t/h - 12b) (pour mémoire 1 chaudière électrique 30 t/h vapeur 15 b de 20 MW)	
2920.2a	Compression d'air 3 x 160 + 3 x 55 : 645 kW	Acide sulfurique (H ₂ SO ₄)
1157.3	Emploi de SO ₃ , en cours de fabrication : 1 t	
1432.2a	Stockage aérien de fioul domestique de capacité équivalente : 100/5 = 20 m ³	
1523.A	Transformation du soufre : 3 tonnes dans l'installation	
1523.C2a	Stockage de soufre sous forme liquide : 1 réservoir de 4000 tonnes	
1610	Fabrication d'acide sulfurique par contact ou d'oxydes de soufre : (513 t/j) - 185000 t/an d'acide sulfurique 100% (en cours de fabrication 160 t), dont 150000 t/an d'oléum 27% et 65% (en cours de fabrication 37 t d'oléum 27%) - 16 500 t/an d'anhydride sulfurique stabilisé (en cours de fabrication 10 t)	
1611.1	Dépôt d'acide sulfurique concentré ou de solution à plus de 25 % (3 réservoirs de 1500 t et 4 réservoirs de 165 t), total : 5160 t	
1612.A	Oléum 27% en fabrication : 56 t au contact + 6t au SO ₃ soit 62 t en fabrication	
1612.B	Dépôt oléum 20 % (1 réservoir de 1000 t) et d'oléum 65 % (1 réservoir de 120 t), total : 1120 t	
1715.1	Utilisation de substances radioactives de Co60 : 4 sources scellées de valeur Q = 1,48.10 ⁵ .	
2920.2a	Compression d'air : 1750 kW	

Liste des activités classées par secteur (rubrique et volume associé) - page 2/6

Rubrique	Désignation et volumes des activités	Bâtiment/unité
<i>Nota : le numéro de rubrique pour chaque bâtiment ou unité provient de la liste relative à l'ensemble du site</i>		
1110.2	Fabrication de substances très toxiques : 1400 t/an de trifluorure de bore (en cours de fabrication 200 kg de BF ₃)	BF ₃
1111.3a	Stockage de gaz très toxique : BF ₃ (sphères de 516 kg et bouteilles de 42 kg), total : 35 t	
1131.2.b	Stockage et emploi de substance toxique liquide : 190 t de TDH	
1611.1	Emploi d'acide sulfurique concentré : en cours de fabrication 23 t	
1612.B	Emploi d'acide sulfurique fumant et oléum : en cours de fabrication 1 t	
2920.1a	Compression de trifluorure de bore : 48 kW	
Floculants minéraux		
1611.1	Emploi d'acides, total : 7 t - acide chlorhydrique concentré 33% : 5 t - acide sulfurique : 2 t	WAC
1611.1	Emploi d'acide chlorhydrique 33 % : 40 t	FeCl ₃
1715.1	Utilisation de substances radioactives de Cs 137 : 1 source scellée de valeur Q = 1,11.10 ⁴ .	
2515.2	Manutention de minerai de fer (18 000 t/an) : 40 kW	
Secteur acide fluorhydrique (HF)		
1110.2	Fabrication d'acide fluorhydrique : 34 000 t/an (en cours fabrication : 10 t)	Fours HF
1611.1	Dépôt ou emploi d'acide sulfurique concentré ou de solution à plus de 25% en poids : 2 réservoirs de 30 m ³ = 100 t et en cours de fabrication = 5 t	
1612.B	Emploi d'acide sulfurique fumant et d'oléum (au cours de la fabrication) : 5 t	
1715.2	Utilisation de substances radioactives de Co60 : 1 source scellée de valeur Q = 1,11.10 ³ .	
2920.2a	- Réfrigération au Forane 22 : 294 kW (110, 184 kW) - Réfrigération et compression d'air : 618 kW (90, 102, 132, 294 kW) - Compression d'air sécheur spath : 63 kW	
1715.1	Utilisation de substances radioactives de Co60 : 2 sources scellées de valeur Q=3,48.10 ³ .	Distillation HF
2920.2a	Réfrigération et compression de Forane 134a : total 450 kW (groupe frigo - 10°C = 200 kW et groupe frigo + 10°C = 250 kW)	
1111.2a	Dépôt d'acide fluorhydrique (très toxique liquide) : total 1180 t - HF anhydre : 3 réservoirs de 150 m ³ = 405 t - HF brut : 2 réservoirs de 150 m ³ = 270 t - Solution aqueuse HF 70 % : réservoirs : 2 x 50 m ³ , 3 x 30 m ³ , 1 x 25 m ³ = 200 t wagons : 2 x 20 t = 40 t conteneurs de 800 kg à 2800 kg = 40 t - HF anhydre : exceptionnellement 4 wagons de 55 t = 220 t - HF anhydre : bouteilles et conteneurs de 50 et 800 kg = 5 t	Stockages Dépotages HF
1185.2a	Forane 113 : 5 t (soit 3,2 m ³)	
2920.2a	Réfrigération au Forane 22 : 90 kW	

Secteur Forane

		Forane HFA
1111.2b	HF anhydre (très toxique liquide) : 1 t	F 130
1130.2	HF de concentration < à 7%, en cours de fabrication : 7 tonnes	
1138.3	Dépôt de chlore : 0,3 t	
1141.2	Emploi d'acide chlorhydrique anhydre liquéfié : 2 colonnes de distillation (<200 kg/colonne) : 400 kg	
1172.1	Hypochlorite de sodium (très toxique pour les organismes aquatiques) : 1,3 t	
1174	Fabrication de composés organohalogénés : 58 t/j	
1175.1	Emploi de trichloréthylène (liquide organohalogéné) : 27 m ³	
1185.2a	- Dépôt de F 134a : total 910 t = 4x77m ³ (374t) + 2x80 m ³ (194t) + 2x140 m ³ (342t) - Trichloroéthylène (TCE) : total 409 t (280 m ³)	

Liste des activités classées par secteur (rubrique et volume associé) - page 3/6

Rubrique	Désignation et volumes des activités	Bâtiment/unité
<i>Nota : le numéro de rubrique pour chaque bâtiment ou unité provient de la liste relative à l'ensemble du site</i>		
1610	Fabrication d'acide chlorhydrique à 33% (concentration de l'acide fatal de réaction) : 186 t/j	
1611.1	Emploi d'acide chlorhydrique concentré : 3 t	
1630.1	Emploi de lessive de soude sulfite : 15 t	
1715.2	Utilisation de substances radioactives de ; Co60 : 4 sources scellées de valeur Q = 4,28.10 ⁴ Cs 137 : 1 source scellée de valeur Q = 7,4.10 ⁴ Q total = 11,68. 10 ⁴	
2920.2a	- Compression du flux de HFA 134a : 235 kW - Réfrigération au FX10 à - 35°C : 450 kW - Compression d'air 300 Nm ³ /h, 30 b : 60 kW - Réfrigération au FX70 à - 40 °C : 315 kW	
1111.2b	HF anhydre (très toxique liquide) : 1 t	
1130.2	HF de concentration < à 7%, en cours de fabrication : 11 tonnes	
1138.3	Dépôt de chlore : 0,3 t	
1141.2	Emploi d'acide chlorhydrique anhydre liquéfié en 1 colonne de distillation : 200 kg	
1174	Fabrication de composés organohalogénés : HFA 141b (50 t/j) et HFA 142b et mélange 142b/143a (93/7) (90 t/j) : total 140 t/j	
1175.1	Emploi de liquides organohalogénés, total 70 m ³ dans les installations : - mélange HFA 141b / dioctylphtalate : 1800 t/an - mélange HFA 142b / 22 : 5500 t/an - emploi de trichloréthane et HFA 141b : 10 m ³	
1185.2a	- Dépôt de F 141b : 4 réservoirs de 154 m ³ (160 t), total de 640 tonnes - Trichloroéthane (T111) : total de 1833 t (1410 m ³)	F 140
1410.2	Fabrication industrielle de gaz inflammable (HFA 142b) et mélange 142b/143a (93/7) , capacité de production de 90 t/j et quantité totale dans l'installation de 58 t	
1412.1	Stockage cryogénique (total de 620 m ³ , soit 640 t) : - de HFA 142b : 3 réservoirs de 155 m ³ , 465 m ³ = 480 t - de mélange 142b/143a (93/7) : 1 réservoir de 155 m ³ soit 160 t	
1414.1	Conditionnement de Forane substitués (gaz inflammables liquéfiés) en conteneurs et petits emballages,... capacité de chargement de 16 t/j	
1414.2	Chargement vrac de Forane substitués (gaz inflammables liquéfiés), capacité de chargement de 280 t/j Installations de déchargement vrac de Forane 142b (gaz inflammables liquéfiés), Capacité de déchargement de 4 x 18 t/j = 72 t/j	
1610	Fabrication d'acide chlorhydrique à 33% (concentration de l'acide fatal de réaction) : 258 t/j	
1611.1	Emploi d'acide chlorhydrique concentré : 3 t	
1630.1	Emploi de lessive de soude sulfite (42 t + 15 t) : 57 t	
1715.1	Utilisation de substances radioactives de Co60 : 2 sources scellées de valeur Q = 3,84.10 ⁴ .	
2920.1a	Compression du flux gazeux de HFA 141b / 142 b : 160 kW	
2920.2a	- Réfrigération au FX10 à - 42°C : 1000 kW - Réfrigération au F 22 à - 5°C : 55 kW - Réfrigération au F 22 à + 5°C : 450 kW	
Communs Forane		
167.C	Incinérateur de puissance thermique 2,58 MW : effluents gazeux (1000 kg/h) + effluents liquides (225 kg/h)	
1130.2	Emploi d'HF < à 7% (en cours incinérateur) : 1 t et en cours de fabrication atelier 7000 : 4 t, total rubrique : 5 t	
1138.1	Dépôt confiné de chlore liquéfié : 36 t (2 citernes de 18t)	
1185.1a	- Conditionnement de Forane substitués en citernes, isoconteneurs, petits emballages,... la capacité totale de chargement étant de 296 t/j - Conditionnement de Forane 114 et 134a en citernes, la capacité totale de chargement étant de 100 t/j - Conditionnement de Forane Spéciaux en citernes, isoconteneurs, petits emballages,... la capacité totale de chargement étant de 216 t/j	Communs
1185.2a	Dépôt de F 114, F125, F134a : total de 2050 tonnes (2 sphères de 1000 m ³ + 1 réservoir de 100 m ³ + 4 réservoirs de 187 m ³)	

Liste des activités classées par secteur (rubrique et volume associé) - page 4/6

Rubrique	Désignation et volumes des activités	Bâtiment/unité
<i>Nota : le numéro de rubrique pour chaque bâtiment ou unité provient de la liste relative à l'ensemble du site</i>		
1185.2b	- Installation d'extinction au FM200 (local technique HFA) : 1178 kg - Installation d'extinction au FM200 (pomperie du Rhône) : 90 kg	
1611.1	Dépôt d'acide chlorhydrique concentré 33 % : total 3175 t (13 réservoirs de 200 m ³ /235 t = 3055 t + 2 réservoirs de 50 m ³ /60 t = 120 t)	
1630.1	- Dépôt de lessive de soude : total 460 t (3 réservoirs de 130 t = 390 t et 2 x 35 t = 70 t) - Foranes spéciaux) - Emploi de lessive de soude sulfite (HFA - catalyseur) : total 13 t	
		Forane 22
1111.2b	HF anhydre (très toxique liquide) : 1 t	
1174	Fabrication de Forane 22 (composés organohalogénés) : 75 t/j	
1175.1	Emploi de chloroforme : 3 m ³	
1185.2a	- Dépôt de F22 et F23, total de 715 tonnes en 4 réservoirs de 145 m ³ (165 t) + 2 réservoirs de 27 m ³ (24 t) + 2 réservoirs de 4 m ³ (3.5 t) - Chloroforme : total de 450 t (3 x 100 m ³)	Forane 22
1610	Fabrication d'acide chlorhydrique à 33% (concentration de l'acide fatal de réaction) : 211 t/j	
1611.1	- Emploi d'acide chlorhydrique concentré 33 % : 2 t - Emploi d'acide sulfurique concentré : 2 t	
1630.1	Emploi de lessive de soude ou de soude sulfite (2 x 14 t + 16 t) : 80 t	
1715.1	Utilisation de substances radioactives de Co60 : 1 source scellée de valeur Q = 3,7.10 ⁴ .	
2920.2a	- Réfrigération au Forane 22 : 400 kW + 220 kW = 620 kW - Compression du Forane 22 : 200 kW	
		Forane 1301 (BTFM)
1111.2a	Brome (très toxique liquide) : 2 citernes = 40 t	
1174	Fabrication de composés organohalogénés : 14 t/j	
1185.2a	Dépôt de F1301 (BTFM) : total 1207 t = 4x158 m ³ (992t) + 1x90 m ³ (141t) + 2x24 m ³ (74t)	Forane 1301
1611.1	Emploi d'acide chlorhydrique concentré 33% : 1 t	
1630.1	Emploi de lessive de soude sulfite : 14 t (2 x 7 t)	
2920.2a	Compression de Forane 1301 : 75 kW Réfrigération au Forane R410A : 110 kW	
		Mélanges Fx
1185.1a	Conditionnement de mélanges Fx en isoconteneurs, 128 m ³ dans l'installation, la capacité totale de chargement étant de 12000 t/an	
1185.2a	Dépôt de mélanges Fx et de F124 : 15 isoconteneurs de 20 m ³ et 138 cylindres de 800 l de mélanges Fx, 2 isoconteneurs de 20 m ³ de F124 : total de 478 tonnes	
1412.1	Stockage de gaz inflammables liquéfiés sous pression : 2 isoconteneurs de 20 t de F143 ou F32 et 4 cylindres de 500 kg de DME : 42 t	
1414.1	Poste de remplissage ou distribution de gaz inflammables liquéfiés (F143a, F32 ou DME) : fabrication de mélanges Fx, 12000 t/an	
1432.2a	Stockage de liquides inflammables en réservoir manufacturé : 1 isoconteneur de 20 m ³ , soit 20 t de F365 mfc	
1433.Ab	Installations de mélange de liquide inflammable : mélange de 20 t de F365 mfc et de 0,5 t de méthylal, total de 20,5 t	

Secteur Polymères Fluorés (PF)

		VF2
1410.2	Fabrication de VF2 (gaz inflammable) par pyrogénéation, capacité de production de 29 t/j et quantité totale dans l'installation de 54t (en cours unité = 7t + 5t de VF2, 16t de F142b, et 26t de F142b en réservoir dans zone stockage GIL)	
1412.1	- Stockage de gaz inflammables liquéfiés sous pression en réservoirs fixes (28.4 + 49.6 t de VF2 , 25.2 t de F142b) : 103.2 t - Stockage de gaz inflammables liquéfiés sous pression : 10 conteneurs de gaz inflammables liquéfiés : 238 t	VF2
1414.1	Poste de remplissage en VF2 de bouteilles, conteneurs, isoconteneurs de capacité 21 t/j	
1414.2	Poste de déchargement de VF2 de capacité 66 t/j	

Liste des activités classées par secteur (rubrique et volume associé) - page 5/6

Rubrique	Désignation et volumes des activités	Bâtiment/unité
<i>Nota : le numéro de rubrique pour chaque bâtiment ou unité provient de la liste relative à l'ensemble du site</i>		
1432.2a	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables, produit inhibiteur 2,4 m ³	
1433.B.a	Emploi de liquide inflammable, produit inhibiteur (en cours unité : 1,86 m ³) : 1,6 t	
1610	Fabrication d'acide chlorhydrique à 33% (concentration d'acide fatal de réaction) : 50 t/j	
1611.1	Emploi ou stockage d'acide chlorhydrique à plus de 20 % : quantité totale dans l'installation : 10 t	
1630.1	Emploi de soude-sulfite : 1,5 t (1,1 m ³)	
2920.1a	Compression de VF2 : 180 kW	
2920.2a	- Réfrigération au Forane 12 : 520 kW - Réfrigération au Forane 22 : 1105 kW - Réfrigération au FX70 : 530 kW	
PVDF HR (ex Kynar)		
1212.3a	Emploi et stockage de peroxydes organiques du groupe de risques Gr1 : 125 kg	PVDF HR
1412.1	Emploi de gaz inflammable liquéfié (VF2), quantité dans l'installation : 1 t Stockage de gaz inflammable liquéfié en conteneur de 190 kg : agent de transfert (2 x 190 = 380 kg au total)	
1432.2a	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables (agent de transfert, liquide inflammable de première catégorie) : 11 m ³	
1433.B	Installation d'emploi de liquides inflammables (agent de transfert, liquide inflammable de première catégorie) : 1 t	
1715.2	Utilisation de substances radioactives de Cs 137 : 1 source scellée de valeur Q = 1,85.10 ⁴ .	
2660.1	Fabrication de matières plastiques (KYNAR®HR) : 15 t/j	
2661.1a	Transformation de polymères par extrusion (KYNAR®HR) : 15 t/j	
2920.2a	Installation de compression (compresseur d'air) : puissance absorbée de 250 kW Installation de réfrigération au Forane FX70 : 300 kW	PVDF VR
1412.1	Stockage et emploi de VF2 (gaz inflammable), quantité totale dans l'installation de 10 t (2 réservoirs de 5m ³ et 7 m ³)	PVDF VR
1433.Ba	Emploi d'acétate d'éthyle (1 t en atelier, 9 t en stock extérieur) : 10 t	
1715.2	Utilisation de substances radioactives de Co60 : 2 sources scellées de valeur Q = 2,22.10 ³ .	
2660.1	Fabrication de KYNAR : 2555 t/an, 7 t/j (dont 7 m ³ de VF2 dans unité VF2 et 5 m ³ de VF2 proche unité PVDF VR)	
2661.1b	Transformation des polymères : 1 t/j	

		Communs
1172.1	Hypochlorite de sodium pour le traitement d'eau recyclée (très toxique pour les organismes aquatiques) : 0,3 t	Communs
1185.2b	Installation d'extinction au FM200 : 192 kg	

Secteur CRRA

1111.1c	Emploi ou stockage de substances et préparations très toxiques solides : Oxyde de chrome (préparation catalyseur) : 700 kg	E
1111.2b	Emploi ou stockage de substances et préparations très toxiques liquides : Acide fluorhydrique: 2 t solutions aqueuses d'HF : 5 t brome : 400 kg	A, E, F
1130.2	Fabrication d'intermédiaires de produits agropharmaceutiques : 500 kg	E
1131.2c	Emploi ou stockage de substances et préparations toxiques liquides : Mercure et composés, exprimé en élément mercure : 50 kg Trichloréthylène : 600 kg Méthanol : 3 t Divers : 2 t	E M, J-P
1136.A2c	Stockage d'ammoniac liquéfié en récipients > 50 kg : 500 kg	A, E, J-P
1136.Bc	Emploi d'ammoniac liquéfié : 500 kg dans l'installation	A, E, J-P

Liste des activités classées par secteur (rubrique et volume associé) - page 6/6

Rubrique	Désignation et volumes des activités	Bâtiment/unité
<i>Nota : le numéro de rubrique pour chaque bâtiment ou unité provient de la liste relative à l'ensemble du site</i>		
1141.2	Acide chlorhydrique anhydre liquéfié en récipients de 40 kg : 400 kg	E
1174	Fabrication de liquides halogénés par actions des halogènes sur des hydrocarbures gazeux	A, F, E
1175.1	Emploi de liquide organohalogénés : 2500 l	A, E, F, J-P
1185.1a	Conditionnement et mise en œuvre de chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés : 2000 litres	A, E, J-P
1185.2a	Dépôt de chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés : 14800 litres (17 tonnes)	A, E, J-P
1212.3b	Emploi et stockage de peroxydes organiques du groupe de risques Gr1 : 49 kg	F
1212.4b	Peroxydes organiques et préparations en contenant du groupe de risques Gr2 : 300 kg	I
1212.5b	Peroxydes organiques et préparations en contenant du groupe de risques Gr3 : 450 kg	I
1320.2	Fabrication de substances et préparations explosibles (nitration de produits aromatiques), la quantité totale dans l'installation > 500 kg	E, F
1412.1	Stockage et emploi de gaz inflammables liquéfiés : CVM, quantité totale de 2 t VF2, quantité totale de 350 kg	B
1416.3	Dépôt d'hydrogène gazeux : 100 kg	A, L, E
1418.3	Acétylène dissous : 150 kg	E
1420.2	Emploi d'amines combustibles liquéfiées : 300 kg	B, E
1431	Rectification des alcools méthylique, éthylique ou propylique : 1 t dans l'unité	E
1432.2b	Stockage de liquides inflammables de 1 ^{ère} catégorie : 20 m ³	E, J-P
1433.Ab	Simple mélange à froid de liquides inflammables de cap. équivalente de 20 t	E, J-P
1433.Ba	Mélange, traitement ou emploi à chaud de liquides inflammables de 1 ^{ère} catégorie de capacité équivalente : 12,2 t	E, F, J-P
1715.1	Utilisation de sources radioactives de Ni63 : 1 source scellée de valeur Q = 5,55	N
2562.1	Chauffage par bain de sels fondus : 2 m ³	A, F
2661.1b	Transformation des polymères : 1 t/j	L, B, I
2915.1b	Chauffage par fluide caloporteur organique combustible, la température d'utilisation est égale ou supérieure au point éclair des fluides : 300 l (bât. A et F) 700 l (bât. E)	A, E, F
2915.2	Chauffage par fluide caloporteur organique combustible, la température d'utilisation est inférieure au point éclair des fluides ; 300 l (chaudières de 100 et 200 l)	E
2920.2a	Installation de conditionnement d'air de puissance >50 KW et < 500 KW 59 KW 71,5 KW 115 KW 178 KW 205 KW	A, N I B J-P M

**VU POUR ETRE ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL DU**

LE PRÉFET,


